



## Communiqué de presse

14 mai 2014

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### Enquête à l'encontre de Credit Suisse Funds AG

**SIX Exchange Regulation ouvre une enquête à l'encontre de Credit Suisse Funds AG pour soupçon de violations éventuelles des dispositions sur les devoirs d'annonce réguliers.**

Suite à un examen préliminaire, SIX Exchange Regulation, chargée par SIX Swiss Exchange SA de la surveillance et de l'application des obligations des émetteurs, a ouvert une enquête à l'encontre de Credit Suisse Funds AG pour soupçon de violations éventuelles des dispositions relatives aux devoirs d'annonce réguliers.

L'ouverture de l'enquête se rapporte à une annonce de distribution possiblement faite de manière tardive en janvier 2014 concernant quelques Exchange Traded Funds (ETFs) de la Credit Suisse Funds AG. Dans le cadre des devoirs d'annonce réguliers les émetteurs doivent transmettre à SIX Exchange Regulation des informations techniques et administratives pour garantir une négociation sans difficultés.

La durée de la procédure d'enquête est indéterminée. SIX Exchange Regulation informera le public de l'issue de cette procédure. Aucune information ne sera communiquée concernant la procédure d'enquête en cours.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange.



SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

**SIX**

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 140 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'700 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2013 plus de 1,58 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 210,2 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)